

AVIS AUX MOBILES ADDICTS



Rentrée scolaire 2026

Les téléphones portables et autres objets connectés sont interdits dans les lycées.

Cette mesure s'applique dès la rentrée 2026, conformément à la circulaire MEN du 2 juillet 2026 et à l'article L.511-5 du Code de l'éducation.

Le règlement intérieur du lycée sera mis à jour prochainement.

Dans l'attente, la réglementation nationale s'applique.

Au lycée de Vincendo, un usage limité des téléphones portables et autres objets connectés est autorisé uniquement :

- dans L'arboretum et l'espace sous le préau (niveau 3)
- pour un usage pédagogique encadré.

